



LE RESPONSABLE DU POLE DEVELOPPEMENT

Cadre général de la mission

Le responsable du pôle développement est adjoint du délégué territorial. Il est membre de l'équipe pilote du territoire, composée du délégué territorial, de l'aumônier territorial, de délégués adjoints éventuels et des responsables du pôle pédagogique et du pôle administratif et financier. A ce titre, il est nommé par le délégué général.

Il est garant de la réalisation de ses objectifs majeurs :

- Faire croître les effectifs (ouvertures de groupes, recrutement de chefs et cheftaines...)
- Identifier et animer un réseau de compétences au service du territoire et des groupes
- Organiser des opérations de visibilité et promouvoir l'image du mouvement
- Obtenir des ressources financières extérieures et développer toutes formes de partenariats

Principales missions

1/ Une mission politique : Porter la dimension du développement au sein du territoire

- Participer à l'élaboration du plan d'actions territorial en veillant à intégrer un volet développement cohérent avec le plan général.
- Bâtir, mener, coordonner et évaluer avec son équipe le plan d'action du pôle développement, cohérent avec les orientations du Mouvement et le plan d'action du territoire.
- Établir un budget de fonctionnement.

2/ Une mission animative :

- animer et coordonner l'équipe développement
 - o Recruter les membres de l'équipe en fonction de leurs savoir-faire, les soutenir et les accompagner
 - o Définir et formaliser avec chacun leur mission, les résultats attendus en fonction de la disponibilité offerte
 - o Convoquer et animer les réunions du pôle développement.
- Faire émerger et animer un réseau de responsables ou de chargés de mission développement dans les groupes locaux

Indicateurs d'évaluation des actions

- En matière de recrutement de chefs et cheftaines, connaissance de la situation de chaque unité et anticipation du recrutement avec le responsable de groupe
- Nombre de recrutements de chefs et cheftaines
- Nombre de groupes ouverts
- Nombre d'actions territoriales pilotées par le pôle développement
- Evolution des effectifs du territoire par groupe local

Scouts et Guides de France

65, rue de la Glacière 75013 Paris

Tél. 01 44 52 37 37 • Fax 01 42 38 09 87

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs

www.scoutsetguides.fr

Profil

- Connaître le territoire.
- Adhérer au projet éducatif des Scouts et Guides de France.
- Savoir manager une équipe, dans une logique de résultats à atteindre et de compétences à développer
- Savoir vivre en équipe

Ressources et soutiens

- Le délégué territorial
- Les responsables développement nationaux
- Les formations du mouvement
- Les outils conçus pour accompagner les responsables du pôle développement dans leur mission.